



ORANGE, le 25 Juillet 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

RUE DU NOBLE -

D. A. C.

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de réfection de toiture - **RUE DU NOBLE au droit du n° 17 Bis**, la voie de circulation des véhicules de toutes sortes sera réduite au droit de l'intervention lors de la mise en place et le retrait de l'échafaudage.

Le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit sur 1 case de parking. Cet emplacement sera réservé pour le camion de l'entreprise.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 04 Septembre 2019 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 1 mois, sous l'entière responsabilité de l'Entreprise AGNEL CONSTRUCTIONS de Camaret Sur Aigues (84).